



Pression pour changement de fonction

Par Bakugo

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en poste depuis 2011 chez mon employeur. J'ai commencé chez mon employeur avec l'intitulé « technicien essais » qui consistait à faire des essais chez des clients (principalement laboratoires pharmaceutiques) dans toute la France . Depuis environ 2020 , j'ai changé de poste ,avec augmentation de salaire, intitulé « technicien laboratoire » qui consiste à faire des vérification d'appareils , à la société .

Mon problème aujourd'hui est qu'il y a quelque mois , j'avais annoncé oralement à ma direction que j'envisageais de partir. Rien n'a été signé, ce fut uniquement oralement. Je me sentais mal à mon travail et j'avais un gros coup de mou. Ils ont donc décidé d'embaucher une nouvelle personne aux vues de mon éventuel départ . Aujourd'hui, je me sens beaucoup mieux à mon travail, et n'ayant rien signé , j'ai annoncé à mon employeur que je souhaitais rester. Celui ci m'a prévenu que ce n'était pas possible (alors que la personne qu'ils ont embauché pour me remplacer est en période d'essai et n'a rien signé non plus mais ils m'ont dit qu'ils allaient la garder elle et non moi, pour occuper mon poste de technicien laboratoire) et que si je voulais rester , mon unique solution serait de retourner à mon ancien poste que je n'occupe plus depuis environ 2020.

Le problème est que lors de mon changement de poste , mon contrat n'a jamais été changé, aucun avenant n'a été fait, donc mon intitulé de poste est toujours le même que lors de mon arrivée en 2011 , c'est à dire « technicien d'essais » et non « technicien laboratoire » . Hormis sur mon contrat et donc mes fiches de paies, tout autre document administratif au travail (organigramme, document qualité, audite qualité...) prouve bien ma place au poste que j'occupe actuellement . Mais ma direction joue sur le fait que mon contrat n'ait jamais été changé pour me faire changer de poste malgré toutes les preuves existantes que je n'occupe plus celui-ci. Et ne me laisse aucun autre choix possible sous peine de sanctions.

Aujourd'hui je souhaiterais connaître mes droits à ce sujet , si j'ai le droit de contester ce changement de poste malgré le fait que mon contrat n'ait jamais été changé. Merci d'avance